

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1980)

Heft: 567

Artikel: Ceinture : la liberté de vivre

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022603>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CEINTURE

La liberté de vivre

Je voterai «oui» à l'obligation du port de la ceinture de sécurité et du casque. Les jongleries statistiques de Gil Stauffer¹ ne m'ont pas convaincu.

Nous avons tous entendu parler d'un copain Eric qui a eu la vie sauve parce qu'il ne s'est pas attaché; mais personne ne mentionne les cas innombrables où la ceinture, et le casque aussi, ont permis d'éviter des blessures graves ou la mort. Le paradoxe fait recette et c'est à croire que nous colportons cette histoire pour mieux nous aveugler.

Croire ou faire croire que la votation de fin novembre met en jeu une liberté fondamentale relève de la naïveté ou de la malhonnêteté. Il y a belle lurette que la circulation motorisée est le lieu privilégié des contraintes: vitesse, trajet, technique, équipement, tout est réglementé; pas une vis, pas un boulon qui ne soit l'objet d'un article du code. Son succès même a privé à tout jamais la voiture de son ambition d'être un ins-

trument de liberté. Rester maître d'attacher sa ceinture ou de coiffer son casque n'y changera rien.

Mon «oui» n'est pas une adhésion sans restriction. Je sais que le conducteur attaché se sent sûr de lui, trop même. Et cette assurance nouvelle de l'homme au volant, ce sont les piétons et les cyclistes — ces prolétaires de la circulation — qui en feront les frais.

C'est pourquoi le débat passionné provoqué par cette nouvelle règle me paraît déplacé. Toutes ces énergies dépensées à philosopher sur la liberté de mourir seraient plus utiles à garantir la liberté de vivre, non seulement celle de l'automobiliste-roi mais aussi celle de tous les autres usagers de la route. Rues piétonnes, pistes cyclables, rues résidentielles, limitations de vitesse, mesures pour réduire la fluidité du trafic motorisé, verront-elles se mobiliser nos hérauts de la liberté?

J.-D. D.

¹ Cf. DP 565 «Boucle ta ceinture: on entre dans le meilleur des mondes». Comme on le verra plus bas, Gil Stauffer, en toute liberté, tape à nouveau sur ce même clou dans son «point de vue» de cette semaine. Quitte à s'attirer les foudres de la rédaction entière. Nous restera-t-il finalement de la place dans DP pour aborder le problème des finances fédérales? (Réd.)

blessures: c'est de réduire drastiquement les vitesses autorisées, par exemple à 45 km/h dans les localités et à 80 km/h à l'extérieur.

Personne n'en mourrait, bien au contraire.

Le Conseil fédéral, par conséquent, se fout du monde lorsqu'il affirme, page 4 de la brochure explicative distribuée à toute la population, que «l'obligation de porter la ceinture de sécurité est LE moyen le plus efficace de réduire... gnagnagna...» Le Conseil fédéral ne trouverait pas de l'eau au lac. Le port de la ceinture n'est *qu'un moyen*, et pas le plus efficace, parmi *beaucoup* d'autres, de réduire le nombre des blessés et la gravité des blessures.

2. Une réduction drastique des vitesses autorisées,

on le fait gentiment remarquer, ferait chuter *et le nombre des accidents*, premièrement et évidemment, et, conséquence automatique, *le nombre* des blessés et tués et, il faut vraiment tout vous dire, *la gravité* des blessures.

De plus, une limitation drastique des vitesses constituerait, faut vraiment tout vous dire, un facteur supplémentaire de sécurité pour *tous* les usagers de la route, y compris les piétons et les hérissos.

3. En plus de ça, la consommation de carburant diminuerait notablement, de même que l'usure des véhicules.

4. Moins d'accidents, plus de sécurité sur les routes: d'accord, absolument d'accord. Mais que l'on commence, sacré nom d'un chien d'un petit bonhomme d'un chien, par le commencement.

Quasi tous les partis politiques sont favorables au port obligatoire de la ceinture. Combien sont disposés à proposer une limitation sérieuse des vitesses? Ho! ne répondez pas tous en même temps!

5. Les données fournies — diminution de 13% du nombre des tués et de 11% du nombre des blessés, lorsque la ceinture était obligatoire — sont totalement insuffisantes. Il faut au moins vingt paramètres pour décrire un accident, ses causes et ses conséquences. Pour un nombre et un type non décrits — et probablement non déterminés — d'accidents, il est *probable* que la ceinture soit un facteur de sécurité non négligeable. C'est tout ce que l'on peut dire.

6. Dans un nombre certainement non négligeable de cas (enfoncement d'une porte, incendie, par ex.) la ceinture est dangereuse. Le Conseil fédéral et les partisans de l'obligation ne pipent mot à ce propos, les malhonnêtes. Toujours le «bilan globalement positif»... On applaudit bien fort M. Marchais.

7. Oui à la ceinture. Non à l'obligation tant qu'il

POINT DE VUE

Y en a vraiment qui sont pas d'accord?

1. On rappelle tout d'abord aux amnésiques qu'en raison de l'état et de la configuration actuels de l'univers, l'énergie cinétique croît exponentiellement avec la vitesse. Ma foi, c'est comme ça et il faudra attendre vachement longtemps avant que ça change.

On en déduit donc qu'il existe un moyen absolu et immédiat, simple et universel, scientifique et abordable par le dernier bobet du village, de réduire et le nombre des accidents de la route et la gravité des